

KIT DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION A DESTINATION DES JEUNES





Le contrat de professionnalisation, c'est quoi ?

Pourquoi choisir un contrat de professionnalisation ?

- ▶ Pour accéder à une qualification reconnue et « valorisable » sur le marché du travail
- ▶ Pour acquérir un savoir-faire par l'exercice en entreprise d'une ou plusieurs activités professionnelles
- ▶ Pour s'insérer ou se réinsérer dans l'emploi

Comment se déroule un contrat de professionnalisation ?

- ▶ Alternance d'enseignements généraux, professionnels, technologiques avec l'exercice en entreprise d'activités en relation avec la qualification préparée
- ▶ Les enseignements et les actions de formation doivent avoir une durée minimale comprise entre 15% et 25% de la durée du contrat et être au minimum égale à 150 heures.
- ▶ Les enseignements sont dispensés soit par un ou des organismes de formation extérieurs à l'entreprise, soit l'entreprise peut elle-même dispenser la formation en interne

Qui peut signer un contrat de professionnalisation ?

- ▶ Jeune de 16 à 25 ans souhaitant compléter sa formation initiale
- ▶ Demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus, inscrit au Pôle Emploi

Dans quelles entreprises ?

- ▶ Tout employeur établi ou domicilié en France et assujetti au financement de la formation professionnelle continue, y compris les entreprises de travail temporaire
- ▶ Les établissements publics industriels et commerciaux
- ▶ Les entreprises d'armement maritime
- ▶ Sont exclus l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif

Avec quel contrat ?

- ▶ CDD ou CDI de 6 à 12 mois, pouvant être porté à 24 mois par accord de branche en particulier pour les personnes handicapées ou lorsque la nature de la qualification préparée l'exige

Avec quel salaire ?

- ▶ La rémunération du salarié est fixée en fonction de l'âge et du niveau de formation

Combien allez-vous gagner par mois ?

Les salaires de la professionnalisation (En % du SMIC et sommes réelles brutes)

Niveau de formation	Entre 16 et 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Inférieur au Bac Pro ou à un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	55 % soit 735,73 €	70 % soit 936,39 €	85 % du salaire conventionnel du poste occupé ou 100 % du SMIC soit 1 137,04 €
Egal ou supérieur au Bac Pro ou à un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65 % soit 869,50 €	80 % soit 1 070,16 €	85% du salaire conventionnel du poste occupé ou 100 % du SMIC soit 1 137,04 €

NB : Le SMIC au 1^{er} juillet 2009 est de 1 337,70 € brut, soit un taux horaire de 8,82 €.

LES AIDES ACCORDEES AU JEUNE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

AIDES DE L'ETAT

- ▶ Le demandeur d'emploi indemnisé par l'assurance chômage qui reprend une activité professionnelle dans le cadre d'un contrat de professionnalisation peut bénéficier d'une aide spécifique complémentaire.
- ▶ Maintien de l'AAH dans la limite de 115 % du SMIC.
- ▶ Le crédit d'impôt pour les jeunes âgés de moins de 26 ans qui choisissent de travailler dans un métier connaissant des difficultés de recrutement.

Pour tous renseignements complémentaires :

www.handicap.gouv.fr

AIDES DE L'AGEFIPH POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

- ▶ Subvention forfaitaire de l'AGEFIPH de **1 700 €** si le contrat a une durée d'au moins 6 mois et si l'apprenti n'a pas déjà bénéficié d'une prime à l'insertion.
- ▶ Prime à l'insertion de **900 €** si le jeune n'a pas perçu la subvention forfaitaire et s'il signe, à l'issue de son contrat de professionnalisation, un CDI ou un CDD d'au moins 12 mois.

Remarque : Pour percevoir une de ses subventions, le jeune doit déposer une demande auprès de l'Agefiph au plus tard dans les 6 mois qui suivent son embauche et s'adresse pour cela au CAP EMPLOI ou à l'Axe Jeune de son département.

D'AUTRES AIDES DE L'AGEFIPH POUR COMPENSER LE HANDICAP

- ▶ Une participation au financement du permis de conduire plafonnée à **800 € et 1300 €** en cas de permis aménagé. Mais aussi d'autres aides à la mobilité.
- ▶ Des aides humaines à la communication (interprète en LSF), auxiliaire professionnel
- ▶ Des aides techniques ou de matériels (Plafond à 9 150€).

Pour tous renseignements complémentaires :

www.agefiph.fr

Qui contacter, comment vous renseigner ?

- www.agefiph.fr : toutes les informations sur l'emploi des personnes handicapées
- www.travail-solidarite.gouv.fr : les aides et les prestations destinées aux personnes handicapées
- www.travail.gouv.fr : toute l'information sur la réglementation du travail
- www.handipole.org : informations sur les dispositifs d'emploi
- www.centre-inffo.fr : accord de branches
- www.formationpourtous.fr
- www.pole-emploi.fr : pour consulter les offres en contrat de professionnalisation
- www.afpa.fr : pour consulter les offres de formation
- www.opcalia-idf.com : (OPCA interprofessionnel et régional)
- www.agefos-pme.com : (OPCA des PME)
- www.afdas.com : spectacle, cinéma...
- www.aref-iledefrance.com
- www.fafstt.fr

Choisir, rechercher une formation et trouver un organisme de formation ...	Rechercher une entreprise d'accueil ...
<ul style="list-style-type: none"> • Les centres AFPA • Les GRETA • www.onisep.fr : informations sur les métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Faites des candidatures spontanées • Postulez aux offres du Pôle Emploi, des Missions Locales, des Axes Jeunes Handicapés • www.hanploi.fr

Vous appuyer dans vos démarches ...

L'Axe Jeunes Handicapés de votre département, en lien avec votre mission locale ou CAP EMPLOI ou Pôle Emploi sont là pour vous apporter un appui et vous aider dans la réalisation de votre projet en alternance.

Les atouts d'un contrat de professionnalisation pour le jeune



Suivre des études pour obtenir une qualification, un diplôme, ou un titre professionnel ou encore acquérir une expérience professionnelle, gagner un salaire, progresser dans un métier...

En contrat de professionnalisation :

- ▶ J'accède à une **qualification** reconnue et « valorisable » sur le marché du travail
- ▶ J'entre dans la **vie active** tout en continuant mes **études**,
- ▶ Je gagne un **salaire** et je cotise pour ma retraite,
- ▶ Je me confronte au métier choisi, j'ai une connaissance « in situ » du monde de l'entreprise,
- ▶ Je signe un CDD ou un CDI,
- ▶ J'acquiers une **expérience professionnelle** que je peux valoriser à l'issue de ma formation. Cela est très apprécié des employeurs qui recherchent des salariés rapidement opérationnels. C'est un **atout pour l'emploi**,
- ▶ Je me forme à la fois en **Entreprise** et en **Organisme de formation**. Je reçois une **formation concrète** dans les domaines professionnels et technologiques, complétée par des enseignements généraux.

LES EXEMPLES D'INSERTION PROFESSIONNELLES PAR L'ALTERNANCE POUR DES JEUNES HANDICAPES

SOUTIEN PEDAGOGIQUE

- ▶ A la sortie de l'IMPro - Institut Médico- Professionnel, Céline souhaite préparer un CAP Vente en contrat d'apprentissage. Compte tenu des difficultés scolaires qu'elle rencontre, un soutien pédagogique est mis en place, assuré par un **Professeur Indépendant** et financé par l'AGEFIPH. Ce soutien se compose pendant la dernière année de formation de 2 parties : préparation intensive de l'examen et consolidation des acquis.
- ▶ A la sortie de l'EMPro - Externat Médico- Professionnel, Noura souhaite préparer un CAP de Cuisine en contrat d'apprentissage. Pendant les deux années de son contrat, elle bénéficie d'un soutien pédagogique assuré par un **Atelier Pédagogique Personnalisé** et financé par l'AGEFIPH. Ce soutien consiste à reprendre les cours dispensés au Centre de formation d'Apprentis et à ré expliquer les notions incomprises ou non acquises.

MOBILITE / PERMIS DE CONDUIRE

- ▶ Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour préparer un BTS Assurances, Vincent, déficient moteur a besoin d'un **transport particulier pour les déplacements domicile / Centre de Formation, domicile / Entreprise**. L'AGEFIPH est intervenue dans le financement de ce transport. En parallèle, un dossier de demande **de financement du permis de conduire** auprès de l'AGEFIPH a été instruit. L'idée étant de permettre à Vincent de continuer son cursus professionnel dans de bonnes conditions et d'acquérir, avec l'aide de l'AGEFIPH, une réelle et satisfaisante autonomie.
- ▶ Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, Christophe prépare un Diplôme de Maintenance Aéronautique. Ayant une déficience motrice, il ne peut plus utiliser les transports en commun et a besoin d'une voiture avec une boîte de vitesse automatique. L'AGEFIPH est intervenue en **participant financièrement pour l'acquisition du véhicule et pour son aménagement : financement de la boîte automatique**.

AIDE TECHNIQUE

- ▶ Déficent auditif, Tony prépare un CAP Cuisine, une interprète en LSF, rattaché à une action financée par l'AGEFIPH, intervient lors des cours où des notions abstraites sont abordées.
- ▶ Suite à un Bac par correspondance, Bénédicte a choisi de préparer un BTS Action Commerciale en contrat de professionnalisation. Déficente auditive, elle a pu bénéficier d'une aide pour le **financement de ses prothèses auditives**. Un dossier a été transmis à l'AGEFIPH qui a pris en charge une partie de cette dépense.

AMENAGEMENT DE POSTE

- ▶ Souhaitant obtenir un BTS d'Études en génie climatique, Harold a opté pour un contrat de professionnalisation. Polyhandicapé, il avait besoin d'un **aménagement de son poste de travail: siège, aménagement du bureau, ordinateur...**
Afin d'évaluer ses besoins en fonction de son handicap, une étude financée par l'Agefiph a été menée par une équipe d'ergonomes, ce qui a permis à l'Entreprise de mieux comprendre l'adaptation possible du poste de travail: souris d'ordinateur mieux adaptée, bras de téléphone, repose-pieds.

AXES JEUNES HANDICAPES d'Ile-de-France

*Des acteurs réunis pour l'insertion professionnelle des
jeunes en situation de handicap*

75

Louisa LOLLIA - Zayna KONEH
VIVRE EMERGENCE - 37, rue Louise Weiss - 75013 Paris
☎ : 01.45.70.87.08 / Fax : 01.45.70.73.84
Mail : axejeunes75@vivre-asso.com

77

Marie-Madeleine SANTOS
PRO METIERS CONSEIL FORMATION
26, rue des Frères Lumière - 77100 Meaux
☎ : 01.60.32.14.00 / Fax : 01.60.32.14.01
Mail : mm.santos@pole-emploi.com

78

Raphaël DUPRAT
FLES 78 - 8, passage Paul Langevin - 78370 Plaisir
☎ : 01.34.82.52.37 / Fax : 01.30.51.19.79
Mail : pdith78.axejeunes@gmail.com

91

Claire DELLAY
VIVRE EMERGENCE - 38, cours Blaise Pascal - 91000 Evry
☎ : 01.60.79.83.07 / Fax : 01.69.36.21.82
Mail : pdith91.jeune@vivre-asso.com

92

Catherine LABITTÉ - Séverine SOLER
CER FORMA - 3, rue Pierre Curie - 92600 Asnières
☎ : 01.41.32.39.08 / Fax : 01.40.86.56.27
Mail : axejeunes92@cerforma.asso.fr

93

Elisabeth KELLER
A.P.T.H. - 153, avenue Jean Lolive - 93500 Pantin
☎ : 01.48.43.76.64 / Fax : 01.48.43.43.75
Mail : ekeller@apthe.asso.fr

95

Cécile ZEUGIN
Mouvement des Entreprises du Val d'Oise
84, boulevard Héloïse - 95104 Argenteuil cedex
☎ : 01.34.34.12.72 / Fax : 01.34.34.12.71
Mail : axejeunes95@groupe-heloise.com